RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SICOREN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE DE LA RÉGION DE NEAUPHLETTE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 09 Juin 2026

2026.14 : Emprunt long terme – Caisse des dépôts

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin, les membres du comité syndical du SICOREN, légalement convoqué, se sont réunis à 18h, dans la salle de réunion de la commune de LONGNES sous la Présidence de Mr DEBAST Christophe.

Date de convocation :	04/06/2026
Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres ayant donné un pouvoir :	0
Nombre de membres votants :	15

Présents : Messieurs MELLOUK (CCPH), LEJEUNE (CCPH), PFLIEGER (CCPH), ROBIN (CCPH), CHASPOUX, HUDE, HAGARD, MARIAGE, DEBAST, LEFORT.

Mesdames BAUNOT (CCPH), DEBRAS (CCPH), VINAS (CCPH), LHUILLIER, FLAMAND.

Secrétaire de séance : Anne DEBRAS

Le quorum étant atteint, les membres du comité peuvent valablement délibérer.

Le procès-verbal du comité syndical du 11 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Prêt Transformation Ecologique

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt *Transformation Ecologique* d'un montant total de 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation du gymnase de Bréval

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3 et L5211-36 ?

Vu le budget primitif du syndicat voté et approuvé le 13 mars 2026,

Considérant que par sa délibération 2026.06 du 13 mars 2026, le comité syndical a décidé d'allouer les lots du marché public pour la rénovation du gymnase,

Considérant que pour financer ces travaux, le comité syndical a décidé de recourir à l'emprunt donc les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts pour un prêt de 600 000€

Le Comité Syndical, après en avoir **délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

Article 1 : De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL Transformation Ecologique

Montant : 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 7 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : *Annuelle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *Déduit (échéance et intérêts prioritaires)*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président et le Trésorier public seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DIT que la présente décision sera transmise à la Préfecture des Yvelines.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	SENS DU VOTE
15	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 18h35.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LA REGION DE MEAUDRETTE
SICOREN

TABLE CHRONOLOGIQUE :

NUMEROS :	**OBJETS :**
DCS 2026.14	Emprunt long terme – Caisse des dépôts